

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Février 2017

Présents : CHEVALIER C. BADONNEL JC. VINEY MC. ROBBE B. ROUX G. ROUET D. BRISARD C. MAURICE V. TROSSAT P.

Absent ayant donné procuration : NEVERS A. à CHEVALIER C. ; ARBEY C. à BADONNEL JC. ; DOMARTIN R. à ROUX G.

ORDRE DU JOUR

DCM : Dégrèvement des loyers pour logements communaux au 25 Grande Rue suite panne de chauffage.

DCM : Attributions de subventions aux diverses associations du village.

DCM : Participation pour repas des « Anciens » pour les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints ou conjointes, pour les membres du bureau du CCAS et pour tous les membres des diverses associations du village de Boulot.

DCM : CCPR – modification statutaire n° 1/2017 – Terrain de football synthétique à Perrouse.

DCM : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône ; Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) au 01 janvier 2017.

DCM : Dégrèvement loyers logements communaux.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une livraison tardive de Primagaz, les logements communaux situés au 25 Grande Rue, se sont retrouvés sans chauffage le week-end du 04 et 05 février 2017.

Madame le Maire propose de dégrever le loyer du mois d'avril d'un montant de 100 € pour chaque locataire.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce dégrèvement de loyers et autorise Madame le Maire à effectuer cette opération

DCM : Attributions de subventions aux diverses associations du village.

Les subventions aux diverses associations du village, dont la liste suit, sont attribuées à la demande de ces dernières.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour attribuer une subvention **aux associations qui en formuleront la demande**. Le plafond d'attribution étant **fixé à 150 € pour l'ensemble des associations** et à **300 € pour Boulotonic Générations**.

Association « d'Animations du village » : 150 €

Association « Les Saisons de Boulot » : 150 €

Association « Boulotonic Générations » : 300 €

Association « Le Nouveau Théâtre de Boulot » : 150 €

Association « Troupe Théâtrale de Boulot » : 150 €

Association Sportive Rioz-Etuz-Cussey : 150 €

DCM : Repas des « Anciens »

Le repas des « Anciens a eu lieu le 15 janvier 2017.

Une contribution de 30 € par personne est demandée aux membres du Conseil Municipal et leurs conjoints ou conjointes, aux membres du bureau du CCAS et à tous les membres des diverses associations du village de Boulot.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette participation qui sera versée sur le budget COMMUNAL PRIMITIF M14/2017.

DCM : Modification n°1/2017 des statuts de la communauté de Communes du Pays Riolais

Par délibération en date du 30 janvier 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la majorité des voix (1 vote « contre », 1 abstention), pour une modification statutaire.

Cette décision implique la modification, dans les compétences optionnelles, de l'article 5 « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements pré-élémentaires et élémentaires d'intérêt communautaire », où il convient d'ajouter à la liste des équipements d'intérêt communautaire :

- **Terrain de football synthétique à PERROUSE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve par Voix **POUR** : 11 - Voix **CONTRE** : 0 - **Abstentions** : 0

- La modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, telle que rédigée ci-dessus.

DCM : Actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre du PPCR au 01 janvier 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie, Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après en avoir délibéré, **l'assemblée délibérante**, à l'unanimité des membres présents, **adopte le tableau des effectifs actualisé**, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} janvier 2017 :

Cadre d'emplois des adjoints administratifs**Emploi** : Poste de secrétaire de mairie**Cadre d'emploi et grade - ancienne dénomination jusqu'au 31/12/2016** : Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe**Cadre d'emploi et grade - nouvelle dénomination au 01/01/2017** : Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe**Nombre d'emploi et durée hebdomadaire** : 1 poste à 23 heures**Cadre d'emplois des adjoints techniques****Emplois** : agent technique polyvalent + agent en charge de l'entretien de locaux**Cadres d'emplois et grades - ancienne dénomination jusqu'au 31/12/2016** : Adjoints Techniques 2^{ème} Classe**Cadres d'emplois et grades - nouvelle dénomination au 01/01/2017** : Adjoints Techniques**Nombre d'emplois et durée hebdomadaire** :

1 poste à 35 heures

1 poste à 6 heures

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Madame le Maire à **signer tout document relatif à ce dossier**.**Madame le Maire, Claude CHEVALIER**